



**39<sup>ème</sup>**  
**JOURNÉE DES ASSOCIATIONS**

\* \* \* \* \*

**Dimanche 3 septembre 2023**

- **RÈGLEMENT** (À conserver)

- **BULLETIN D'INSCRIPTION**

À retourner à :

SAINT-MAUR ANIMATION  
27/31 avenue du Port-au-Fouarre  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

AVANT LE 15 MAI 2023

Téléphone : 01.48.86.41.15.

[saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com](mailto:saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com)

# RÈGLEMENT

## **Article 1 : PRÉSENTATION**

La ville de Saint-Maur des Fossés organise la 39<sup>ème</sup> Journée des Associations le dimanche 3 septembre 2023 de 11h à 18h, place des Marronniers.

## **Article 2 : INSCRIPTION**

Le nombre de place est limité.

- Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée (cachet de la poste ou cachet de réception de Saint-Maur Animation faisant foi) comprenant le bulletin d'inscription et le règlement de 10€.
- L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception du courrier ou courriel de confirmation envoyé par Saint-Maur Animation à chaque association comprenant plans, dimensions du stand et « laissez-passer ».
- Les associations qui partagent un stand ne sont pas exemptées d'inscription et de participation financière.
- Il est interdit d'accueillir sur son stand une association sans en avoir informé les organisateurs et sans avoir rempli un bulletin d'inscription.

## **Article 3 : PARTICIPATION**

La participation financière s'élève à 10 euros et s'effectue par chèque bancaire ou postal, libellé impérativement à l'ordre du Trésor Public, virement ou espèces.

Cette participation financière est **payable d'avance** et ne sera remboursée qu'en cas d'annulation de l'animation.

**Sans règlement, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

## **Article 3 : EMBLACEMENT**

Chaque association ne pourra disposer que d'**un seul emplacement**. L'exposition sera impérativement limitée à cet espace.

Chaque emplacement couvert disposera d'une table, de deux chaises et d'une surface d'affichage d'un minimum de L120 x H180-

**Les stands ne peuvent pas être équipés d'électricité.**

Les organisateurs se réservent le droit de faire déposer toute décoration qu'ils estiment non-conforme à la sécurité.

Les associations sont tenues :

- De n'afficher que sur leur stand. Les organisateurs se réservent le droit d'enlever toute affiche apposée hors du stand attribué.
- De ne pas distribuer de prospectus en dehors du stand occupé par l'exposant.
- De ne pas vendre de produits de restauration non emballés ou n'ayant pas de relation avec l'activité de l'association.

Toute demande particulière doit être formulée aux stands « ACCUEIL ».

## **Article 4 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE**

**L'installation aura lieu de 8h à 10h30 et le démontage à partir de 18h.** Les participants seront autorisés à se garer en épis le long de la place **uniquement** de 8h à 10h30 et à partir de 18h.

Une fois l'installation terminée, le véhicule devra être stationné dans les rues avoisinantes en respectant les sorties de garage, les passages piétons, afin de faciliter la circulation des riverains et du public.

L'installation devra être la plus discrète possible afin de ne pas perturber le repos des riverains.

## **Article 5 : ACCUEIL**

**SEULES LES ASSOCIATIONS INSCRITES SERONT AUTORISEES A EXPOSER.**

A l'arrivée, les participants devront impérativement se présenter aux stands « Accueil ».

Afin d'identifier rapidement les exposants et pour éviter les stationnements abusifs et/ou en cas d'incidents, le numéro de stand devra être apposé sur le véhicule.

Les associations inscrites qui ne se seront pas présentées à l'accueil et installées avant 11 h 00 ne pourront plus le faire ultérieurement et leur stand pourra être affecté à une autre utilisation.

Renseignements au 01.48.86.41.15.

Durant la journée, une restauration simple sera proposée.  
Un parking réservé aux personnes handicapées sera mis en place.  
Les stands « Accueil » proposeront de mettre en relation les particuliers ayant des disponibilités et les associations à la recherche de bénévoles.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM COMPLET DE L'ASSOCIATION .....

DÉCLARATION EN PRÉFECTURE SOUS LE N° ..... LE .....

NOM DU / DE LA PRÉSIDENT(E) .....

## COORDONNÉES DU SIEGE SOCIAL

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE ..... PORTABLE .....

EMAIL .....@.....

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 10€

<input type="checkbox"/> Virement bancaire	IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
	FR76	1007	1940	0000	0020	0166	437	TRPUFRP1
	TITULAIRE DU COMPTE : RR ST MAUR ANIMATION							
<input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public	Titulaire du chèque ..... Banque ..... N° du chèque .....							
<input type="checkbox"/> Espèces	A verser lors du dépôt du bulletin							

**Sans règlement, l'inscription ne sera pas prise en compte**

## DÉMONSTRATION / INITIATION

15 minutes maximum

DÉMONSTRATION

INITIATION

## ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

PUBLIC VISE :

enfants uniquement       adultes uniquement       tout public       séniors uniquement

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION : (200 caractères maximum).....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

EMAIL .....@.....

SITE INTERNET .....